



©EURCAW-Pigs

Qu'indiquent les porcs qui font demi-tour ou refusent de bouger ?

- Les porcs qui refusent de bouger ou qui font demi-tour lors du déchargement, dans les couloirs ou dans les enclos de stabulation ont souvent peur et/ou mal et sont souvent en détresse à cause d'un environnement inadapté.
- Les rampes pentues et glissantes et les sols irréguliers dans les couloirs peuvent forcer les porcs à refuser de bouger ou à faire demi-tour.
- Les porcs qui boitent et ceux qui ne sont pas aptes au transport sont plus susceptibles de refuser de bouger.



Exigences légales



Règlement du Conseil (CE) **No 1/2005** : Exigences associées au déplacement des porcs avant l'abattage : {Article 3.d} : les installations de chargement et de déchargement garantissent la sécurité des animaux. {Annexe I, Chapitre I, Point 1} : adaptation au transport. {Annexe I, Chapitre II, Points 1. et 2.} : les installations de déchargement empêchent la peur et les blessures. {Annexe I, Chapitre III, Points 1,3. et 1,4.} : les installations de déchargement empêchent la détresse et l'excitation ; inclinaison de la rampe. {Annexe I, Chapitre III, Point 1.8.e} : la manipulation des animaux ne doit pas entraîner la douleur, la détresse et la souffrance.

Règlement du Conseil (CE) **No 1099/2009** : Exigences associées au déplacement des porcs avant l'abattage : {Annexe II, Point 2.1.a, b} : les porcs doivent pouvoir se déplacer librement dans la direction souhaitée à l'aide de leurs caractéristiques biologiques. {Annexe II, Points 2.2. et 2.5.} : protection latérale des rampes et sols non-glissants. {Annexe III, Points 1.8. et 1.9.} : pas de coups, de coups de pied, ni de chocs électriques.



Remarque : Les exigences listées paraphrasent le texte littéral des réglementations et ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application. Pour une description plus détaillée des exigences spécifiques, consultez « [Examen à l'arrivée et gestion de la stabulation aux abattoirs pour les porcs](#) ».

Méthode d'inspection (recommandée)

- L'inspecteur/rice évalue le **refus de bouger et le demi-tour** durant la manipulation et le déplacement des porcs.
- Si les porcs refusent de bouger ou font demi-tour, l'inspecteur/rice évalue les SOP de l'exploitant relatives à la surveillance et à la gestion de ces indicateurs.
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice signale les découvertes aux exploitants et/ou aux responsables du bien-être des animaux.
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice vérifie les SOP de l'abattoir et des mesures correctives doivent être prises pour garantir que la situation soit conforme aux exigences légales dans le futur.

Conditions durant la manipulation et le déplacement

Les porcs doivent être manipulés avec délicatesse lors du déchargement et doivent être déplacés en petits groupes qui suivent le premier porc. Les rampes de chargement et de déchargement doivent être les moins inclinées possible, le sol ne doit pas être glissant et la gestion du bruit, de l'éclairage et du débit d'air doit être adaptée aux caractéristiques biologique des porcs.



Tous les porcs seront évalués en groupe. L'inspecteur/rice peut évaluer à la fois les comportements de « demi-tour » et de « réticence à bouger » sur les mêmes porcs.

Le demi-tour est observé lorsqu'un porc arrive en face de la zone de déchargement et se retourne en direction du camion. Le demi-tour n'est pas pris en compte lorsque les animaux vont au bout de la zone de déchargement puis se retournent.

Le refus de bouger est avéré lorsque, pendant au moins 2 secondes, l'animal :

- S'arrête et n'explore pas
- Ne bouge pas le corps
- Ne bouge pas la tête

La valeur finale est le nombre d'animaux qui font demi-tour et qui refusent de bouger par rapport au nombre total d'animaux.

Pas risque d'atteinte au bien être: Pas de réticence à bouger ni de demi-tour



Haut risque d'atteinte au bien être: Réticence à bouger et demi-tour

Scannez le QR code pour regarder la vidéo de porcs qui refusent de bouger et qui font demi-tour lors du déchargement à l'abattoir. Ces porcs sont souvent effrayés et/ou en souffrance et en détresse à cause de l'environnement.



Source de la méthode d'évaluation: protocole Welfare Quality®



EU Reference Centre for Animal Welfare Pigs

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre info.pigs@eurcaw.eu